



## REGLEMENT DU MASTER

### DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (MASTER 04)

#### ARTICLE I : Conditions générales

**1.1. Validité :** Le présent règlement est valide à partir de la saison 2021/2022 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement ne l'annule.

**1.2. Organisation du tournoi :** Le CDJE 04 confie chaque année l'organisation du Master 04 à un club qui s'engage à respecter le règlement de la compétition ainsi que le cahier des charges. Le Master 04 est destiné à sélectionner chaque année son représentant au tournoi Master Ligue.

#### ARTICLE II : Déroulement des tournois

**2.1. Calendrier 2022 :** la date et le lieu sont fixés le 5 et 6 mars 2022 à Digne-les-Bains, salle les Gavots, 1 rue Martin Bret.

**2.2. Formule des tournois :** tournoi sur 5 rondes

Les horaires des 5 rondes sont fixés comme suit :

- R1 : Samedi 5 mars 10h 12h30 - Pause repas 1 heure
- R2 : Samedi 5 mars 13h30 -16h00 –
- R3 : Samedi 5 mars 16h15 19h00 –
- R4 : Dimanche 6 mars 10h -12h30 - Pause repas : 1h
- R5 : Dimanche 6 mars 13h30 - 16h00

**2.3. Cadence :** la cadence est de 1h00 + 30 secondes par coup.

#### ARTICLE III : Appariements et classements

**3.1. Appariements :** système suisse

**3.2. Classement et départage :** le classement est effectué selon le nombre de points de parties. Les éventuels ex-æquo sont départagés dans l'ordre par le Buchholtz, le cumulatif puis la performance et enfin à l'âge en faveur du plus jeune.

#### ARTICLE IV : Titre

**4.1. Titre :** le vainqueur du Master 04 est déclaré champion départemental. Il est qualifié pour participer au tournoi Master Ligue de l'année en cours.

#### ARTICLE V : Arbitrage

**5.1. Arbitre :** l'arbitre est choisi par le CDJE 04 et le club organisateur en respect des directives de la Direction Nationale d'Arbitrage. Il est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition. Sa rémunération et ses conditions d'hébergement seront conformes aux directives de la Ligue PACA Échecs.

Le président du CDJE04, David SAVELLI

L'arbitre principal, IA Denis REGAUD